

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt-Quatre Novembre, à Dix Huit heures 15 minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.*

Date de convocation : 18 Novembre 2022  
Nombre de Délégués : 28  
En exercice : 28  
Présents : 22  
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0  
Est nommée secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

**PRESENTS** : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; *Gournay* : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET après lecture du message de Madame NICOLAS ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT après lecture du message de Madame NICOLAS; *Maillet* : 0; *Malicornay* : 0; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; *Mouhers* : 0; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD après lecture du message de Madame NICOLAS, Chantal HIBERT.

**Absents** : *Cluis* : Mélissa PENOT excusée, *Fougerolles* : 0 BAILLY ; *Gournay* : Bertrand SACHET pour la lecture du message de Madame NICOLAS ; *Lys-Saint-Georges* : Olivier MICHOT pour la lecture du message de Madame NICOLAS ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU (excusé); *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : Mélina BARABE; *Mouhers* : Barbara NICOLAS (excusée); *Neuvy-Saint-Sépulchre* : Jean-Marie BOFFEL (excusé); *Tranzault* : Philippe VIAUD pour la lecture du message de Madame NICOLAS.

**Pouvoirs** :

Madame Mélissa PENOT, absente, a donné pouvoir à Monsieur Didier FLEURY ;  
Madame Barbara NICOLAS, absente, a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT.

\*\*\*\*\*

**Délibération DEL.2022.05.04**

**Objet : GYMNASSES DE CLUIS ET NEUVY SAINT SEPULCHRE**  
**Protection du sol du gymnase de NEUVY**

Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Vice-Président Délégué, présente les deux devis en présence pour la protection du sol du gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE à savoir : la solution proposée par ARTDAN qui a fourni et posé le sol (dalles de 2 m x 1 m), superficie de 904 m<sup>2</sup>, avec fourniture des chariots pour un prix total de 17 364,00 €

HT soit 14,50 € HT le m<sup>2</sup> (soit 20 836,80 € TTC) soit la fourniture et la pose de dalles de moquette de dimension identique par l'entreprise BALSAN pour une superficie de 800 m<sup>2</sup> pour un montant de 9 600 € HT – 12 € HT le m<sup>2</sup> (soit 11 520 € TTC).

Un échange de vues a lieu. Monsieur Christian ROBERT, Président, estime qu'il n'y a pas besoin de 4 chariots, les dalles pourraient être entreposées les unes sur les autres dans la réserve, un seul chariot devrait suffire. Il ne servirait que pour les transporter.

Monsieur Jean-Marc LAFONT, délégué de la commune de MERS-SUR-INDRE pose la question de la manutention des dalles (temps et pénibilité).

Il indique que cette protection de sol pourrait aussi servir pour le gymnase de CLUIS. Monsieur ROBERT indique que la moquette de chez BALSAN est plus épaisse que celle proposée par ARTDAN.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- Sous réserve qu'il reste des crédits inutilisés à la fin des marchés de travaux, donne un accord à la commande d'une protection de sol pour le gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE avec une priorité à la commande à l'entreprise BALSAN à prix et qualité égale ;
- Charge Monsieur Christian ROBERT, Président et Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Vice-Président Délégué de demander à l'entreprise BALSAN de fournir la fiche technique du produit et la fourniture gratuite de 2 chariots.

Madame Cécile PLANTUREUX, déléguée de la Commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE exprime le regret qu'un repas ait été organisé dans le gymnase à l'occasion du semi-marathon de la Pomme, Messieurs Francis DAVIER, délégué de la Commune de CLUIS et Monsieur Guy GAUTRON, maire et délégué de la Commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE également.

Monsieur Christian ROBERT indique que les organisateurs ont fait pression sur la CDC en indiquant que s'ils ne pouvaient pas organiser de repas, ils arrêteraient tout.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 19 DECEMBRE 2022

Le secrétaire,  
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,  
Christian ROBERT.



Publié ou Notifié le : 20/12/22

